

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**ADMINISTRATION
GENERALE - Avenant
n°2 à la convention
relative à la mise en place
de services communs
entre la Communauté
d'agglomération du Saint-
Quentinois, la Ville de
Saint-Quentin, le Centre
communal d'action
sociale de Saint-Quentin,
l'Office de Tourisme et
des Congrès et le Syndicat
Intercommunal d'aide
à domicile de Saint-
Quentin.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 72

Afin de structurer la mise en commun des moyens, l'Agglomération, la Ville, le CCAS, le SIAD et l'OTC, ont conclu une convention relative à la mise en place de services communs.

Après plusieurs mois de fonctionnement, il est apparu nécessaire d'effectuer des ajustements au sein du service commun « Direction de la Logistique et des Moyens Généraux » (DLMG).

De ce fait, les gardiens de l'Hôtel de Ville, un appariteur ainsi que le directeur et son adjoint, sont sortis du service commun DLMG à compter du 15 novembre 2018.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver les termes de l'avenant tel qu'annexé au présent rapport,

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et à effectuer toutes démarches et formalités subséquentes.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Thomas DUDEBOUT ne prend pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-42805-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE
SERVICES COMMUNS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU
SAINT-QUENTINOIS, LA VILLE DE SAINT-QUENTIN, LE CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE SAINT-QUENTIN, L'OFFICE DE TOURISME ET DES
CONGRES ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AIDE A DOMICILE DE
SAINT-QUENTIN**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté d'Agglomération du Saint Quentin, 58 boulevard Victor Hugo BP 80352 - 02108 Saint-Quentin Cedex, représentée par son Président en exercice, Monsieur Xavier BERTRAND habilité aux présentes par une délibération du Conseil de Communauté en date du ...

Ci-après dénommée « L'Agglomération »

ET,

La Ville de Saint Quentin, Hôtel de Ville BP 345 - 02107 Saint-Quentin Cedex, représentée par son Maire en exercice, Madame Frédérique MACAREZ, habilitée aux présentes par une délibération du Conseil Municipal en date du ...

Ci-après dénommée « La Ville »

ET,

Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Quentin, 60 rue de Guise 02100 Saint-Quentin, représenté par son Vice-Président, Monsieur Freddy GRZETCZAK, habilité aux présentes par une délibération du Conseil d'Administration en date du ...

Ci-après dénommé « Le CCAS »

ET,

L'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois, 3 rue Emile Zola 02100 Saint-Quentin, représenté par son Président, Monsieur Alexis GRANDIN, habilité aux présentes par une délibération du Conseil d'Administration en date du ...

Ci-après dénommé « L'OTC »

ET,

Le Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile de Saint Quentin, 60 rue de Guise BP 704 - 02314 Saint-Quentin cedex, représentée par sa Présidente en exercice, Madame Marie-Odile LEFEVRE, habilitée aux présentes par une délibération du Conseil d'Administration en date du ...

Ci-après dénommé « Le SIAD »

Ci-après dénommées ensemble « les Parties »



Vu le Code général des collectivités territoriales (ci-après dénommé « le CGCT ») et notamment l'article L5211-4-2 ;

Vu le Rapport relatif à la mutualisation des moyens entre la CASQ et ses communes membres pour la période 2015-2020 modifié par délibérations en date du 16 décembre 2016 ;

Vu la délibération de la Ville en date du 12 décembre 2016 ;

Vu la délibération de la CASQ en date du 16 décembre 2016 ;

Vu la délibération du CCAS en date du 12 décembre 2016 ;

Vu la délibération de l'OTC en date du 6 décembre 2016 ;

Vu la convention relative à la mise en place de services communs en date du 2 mars 2017.

PREAMBULE

Afin de structurer la mise en commun des moyens, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, la Ville de Saint-Quentin, le CCAS, l'OTC puis le SIAD par voie d'avenant n°1, ont conclu une convention relative à la mise en place de services communs.

Après plusieurs mois de fonctionnement, il est apparu nécessaire d'effectuer des ajustements au sein du service commun « Direction de la Logistique et des Moyens Généraux » (DLMG).

Afin de régulariser la situation, il est nécessaire de présenter ce qui suit :

Article 1.

A compter du 15 novembre 2018, la « DLMG » n'est plus considérée « service commun » partagé entre l'Agglomération et la Ville.

Une nouvelle répartition de la gestion des missions de cette direction est effectuée. L'affectation des agents mis en commun se décline maintenant de la manière suivante :

- Les gardiens de l'Hôtel de Ville ainsi qu'un appariteur seront transférés à la Ville au 15 novembre 2018
- L'appariteur restera rattaché à la « DLMG » pour l'organisation du travail
- Le Directeur de la « DLMG » ainsi que son adjoint sont maintenus dans cette direction

Cette direction sera composée de plusieurs services dont le service « logistique » et le service « moyens généraux » (déjà existants) qui seront ajoutés à l'article 1.1 relatif à la mise en commun des services entre l'Agglomération et la Ville.

Article 2.

Les autres dispositions de la convention relative à la mise en place de services communs non visées dans le présent avenant demeurent applicables.

Fait à Saint-Quentin, le

Pour la Communauté d'Agglomération
du Saint-Quentinois

Pour la Ville de Saint-Quentin

Xavier BERTRAND
Président de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Pour le Centre Communal d'Action
Sociale de Saint-Quentin

Pour l'Office de Tourisme et des
Congrès du Saint-Quentinois

Freddy GRZEZICZAK
Vice-Président du
CCAS de Saint-Quentin

Alexis GRANDIN
Président de l'OTC
du Saint-Quentinois

Pour le Syndicat Intercommunal d'Aide
à Domicile de Saint-Quentin

Marie-Odile LEFEVRE
Présidente du SIAD de Saint-Quentin